

L'honorable Robert D. Nault
Président
Comité permanent des affaires étrangères et du développement
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement du Canada, je suis heureuse de donner suite au Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international intitulé *La coopération en matière de développement pour un monde plus stable, plus inclusif et plus prospère : une ambition collective*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 3 novembre 2016.

J'aimerais remercier les membres du Comité pour leur rapport et les sept recommandations formulées au terme de leurs travaux. Les délibérations et le rapport ont été particulièrement utiles et arrivent à point nommé puisque le gouvernement s'apprête à mettre en place un nouveau cadre stratégique qui orientera l'aide internationale du Canada pendant les prochaines années. Le gouvernement du Canada appuie la majorité des recommandations du Comité.

L'aide internationale du Canada est une composante fondamentale de l'engagement international plus large du Canada. Lorsque je suis entrée en fonction, l'une de mes principales priorités a été de mener des consultations – comme me l'avait demandé le premier ministre – pour recentrer l'aide internationale du Canada sur l'aide aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et sur le soutien aux États fragiles.

De mai à juillet 2016, nous avons sollicité les vues d'un large éventail de partenaires, d'intervenants et de spécialistes. Plus de 15 000 personnes et partenaires issus de plus de 65 pays, y compris le Canada, ont participé aux consultations (en personne ou en ligne) qui se sont tenues en même temps que les audiences du Comité. Les idées intéressantes et les recommandations pratiques formulées dans le cadre de ces audiences et les recommandations finales du Comité ont également contribué à alimenter nos propres réflexions non seulement sur le modèle des « pays ciblés », mais aussi plus largement sur la nouvelle politique du gouvernement en matière d'aide internationale.

La nouvelle politique en matière d'aide internationale du Canada établira les domaines où le Canada concentrera ses efforts en vue de soutenir l'autonomisation des plus pauvres et des plus vulnérables, d'appuyer les États fragiles et de contribuer à la mise en œuvre des nouveaux cadres mondiaux comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandation 1 – La nouvelle politique d’aide internationale du gouvernement du Canada devrait refléter une évaluation transparente de l’approche fondée sur les pays ciblés qui permette de déterminer si cette approche accroît les retombées et l’efficacité de l’aide canadienne au développement. Plus particulièrement, l’évaluation devrait se pencher sur les critères de sélection qui ont été appliqués pour sélectionner les pays ciblés par le Canada et les partenaires du développement, préciser comment ces critères ont donné lieu aux listes actuelles de pays et indiquer les conditions qui entraîneraient l’ajout ou le retrait de pays de ces listes. L’évaluation devrait également évaluer les résultats de l’approche consistant à concentrer 90 % de toutes les ressources bilatérales dans 25 pays.

Le gouvernement du Canada est d’accord en principe avec cette recommandation.

Tout au long des consultations menées dans le cadre de l’Examen de l’aide internationale et des présentations faites devant le Comité, nous avons entendu de nombreuses personnes déclarer que l’approche actuelle du Canada au chapitre de l’engagement géographique devait évoluer de façon à mieux répondre à la réalité des pays et des régions. À l’avenir, le gouvernement du Canada cherchera à adopter une approche plus flexible, plus réactive et plus stratégique qui lui permettra de déployer différents biens et mécanismes de programmation de façon à mieux répondre aux divers contextes ainsi qu’aux défis et aux besoins en matière de développement dans les pays et les régions où il travaille. Le gouvernement accentuera ses efforts de planification et de coordination et s’assurera de trouver un juste équilibre entre les interventions humanitaires, de développement et de stabilisation de façon à répondre aux possibilités et aux besoins locaux. Comme le recommande le Comité, notre démarche sera fondée sur des critères clairs et elle tiendra compte des divers besoins et des diverses possibilités et contraintes, ainsi que des relations des pays avec le Canada.

Recommandation 2 – Le gouvernement du Canada devrait évaluer les politiques de recrutement et de rotation de personnel employées par Affaires mondiales Canada afin de s’assurer du maintien d’une expertise importante en matière de développement régional et sectoriel à l’intérieur du Ministère.

Le gouvernement du Canada est d’accord en principe avec cette recommandation.

Affaires mondiales Canada doit posséder une bonne culture organisationnelle et une gamme de compétences qui lui permette de collaborer avec un éventail de plus en plus large d’acteurs locaux, internationaux et canadiens dans les pays partenaires et de mettre à profit leur expertise et leurs ressources. AMC s’efforcera de changer sa culture organisationnelle fusionnée de façon à encourager l’innovation et l’expérimentation et mettra à nouveau l’accent sur l’apprentissage de ses employés dévoués et qualifiés et sur une politique basée sur des données probantes. Le Ministère demeure pleinement résolu à recruter, à former et à retenir les employés pour répondre à ses besoins organisationnels et opérationnels. Il s’assurera notamment que ses programmes de

développement continuent à bénéficier d'un soutien adéquat en disposant de l'expertise technique sectorielle et régionale nécessaire à l'Administration centrale et sur le terrain (des spécialistes de l'égalité entre les sexes, des droits de la personne, de l'environnement, des conflits, etc.) et de connaissances politiques et économiques au sein de sa structure.

Recommandation 3 – Le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que sa nouvelle politique d'aide internationale établisse des objectifs stratégiques pour orienter la coopération canadienne en matière de développement au cours des 15 prochaines années au moins, comme le veut le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Cette politique doit prendre en compte : i) toutes les sources de financement du développement; ii) toutes les formes de coopération pour le développement; iii) les rôles liés au développement que jouent tous les intervenants dans la société canadienne.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

La nouvelle politique du Canada en matière d'aide internationale établira les priorités stratégiques qui orienteront l'aide internationale au cours des prochaines années. La nouvelle politique sera centrée sur les gens et visera d'abord et avant tout à protéger la dignité des plus pauvres et des plus vulnérables – avec les femmes et les filles au cœur. Le Canada travaillera pour encourager l'autonomisation des femmes et des filles, qui sont des moteurs de changement puissants.

Toutes les sources de financement du développement, toutes les formes de coopération au développement et tous les acteurs du développement sont indispensables pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Soucieux d'appuyer ce programme, le gouvernement intensifiera ses efforts pour réunir une diversité de partenaires, pour renforcer sa collaboration et pour mettre à contribution d'autres ressources techniques et financières, notamment grâce à des moyens novateurs.

Le gouvernement est conscient que divers acteurs (organismes de la société civile, peuples autochtones, jeunes, diasporas, communautés de chercheurs, secteur privé, etc.) contribuent chacun à sa façon à pousser plus avant les efforts de développement durable. Les acteurs locaux, canadiens et internationaux font partie intégrante du succès des efforts déployés par le Canada en vue de contribuer à bâtir un monde plus juste, plus inclusif, plus durable et plus sécuritaire.

Recommandation 4 – Le gouvernement du Canada devrait s'assurer qu'il existe, à l'intérieur d'Affaires mondiales Canada, un secteur dédié entièrement à la recherche, à l'analyse et à l'évaluation de la politique de développement.

Le gouvernement du Canada prend cette recommandation en délibéré.

Le gouvernement du Canada est conscient de l'importance qu'AMC soit doté d'une forte capacité en matière d'évaluation, de recherche et d'élaboration de politiques. Il est convaincu que les plans actuels pour ces fonctions à l'intérieur du Ministère permettront de répondre adéquatement aux préoccupations du Comité.

Le gouvernement entend changer sa façon de mobiliser ses partenaires et d'assurer la prestation de l'aide internationale de façon à obtenir de meilleurs résultats et des répercussions plus marquées. Pour ce faire, il accordera plus d'attention à la recherche, au traitement de données, à l'établissement de données probantes et au partage du savoir. Les partenaires canadiens et internationaux ont insisté sur l'importance de ces éléments lors de l'Examen de l'aide internationale.

Recommandation 5 – Le gouvernement du Canada devrait, au cours de la prochaine année, publier une stratégie d'engagement à long terme pour chacun de ses programmes de coopération bilatérale et régionale, puis veiller à ce que les stratégies nationales et régionales soient mises à jour et évaluées régulièrement.

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation.

Le gouvernement convient que des stratégies d'engagement bilatérales et régionales à long terme devraient constituer la base des programmes de coopération bilatérale et régionale et qu'elles devraient être étudiées et mises à jour régulièrement. Pour obtenir des résultats appréciables et durables, ces stratégies devraient refléter les besoins des pays partenaires, l'expertise et la contribution du Canada ainsi que les priorités canadiennes en matière d'aide internationale.

AMC étudiera et mettra à jour les stratégies d'engagement géographique afin de s'assurer qu'elles vont bel et bien dans le sens de la mise en œuvre des nouvelles priorités du gouvernement en matière d'aide internationale.

Recommandation 6 – Dans le cadre de son engagement à long terme avec ses partenaires du développement, le gouvernement du Canada devrait privilégier des ententes de financement prévisibles et à long terme et accorder la priorité à des projets qui mobilisent des intervenants locaux – notamment des organisations locales issues de la société civile – et qui répondent aux besoins cernés par ces intervenants, en particulier des initiatives destinées à donner aux femmes et aux jeunes filles les moyens d'agir.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

L'Examen de l'aide internationale a permis d'identifier de nombreuses avenues que le Canada pourrait emprunter pour faire mieux : il pourrait devenir plus novateur, travailler de façon plus créative et collaborer davantage avec un large éventail de

partenaires. L'Examen a aussi relevé des possibilités pour le Canada de moderniser ses approches et ses outils de programmation pour qu'ils soient plus transparents, plus prévisibles, plus souples et mieux adaptés aux besoins sur le terrain. Le gouvernement est résolu à apporter ces changements. Nous devons créer de nouveaux partenariats avec tous les acteurs du développement (y compris des organisations locales), qu'ils soient au Canada ou à l'étranger, de façon à mettre les meilleures idées et les plus brillants esprits au service de la recherche de solutions novatrices aux problèmes les plus tenaces. Les organisations locales (y compris les organismes de la société civile) jouent un rôle de premier plan en contribuant à trouver des solutions durables. L'aide internationale canadienne fera la promotion des droits des femmes et des filles dans toute leur diversité, appuiera les organismes et les mouvements locaux qui luttent pour les droits des femmes et travaillera avec ceux-ci. Le Canada mobilisera un large éventail d'intervenants, y compris des hommes et des garçons, et en fera des partenaires clés de la réalisation des transformations sociales nécessaires à l'égalité de tous.

Recommandation 7 – Le gouvernement du Canada devrait aspirer à élaborer un plan qui consacre 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2030. La première étape de ce plan devrait consister à consacrer 0,35 % du RNB du Canada à l'APD en 2020.

Le gouvernement du Canada prend cette recommandation en délibéré.

Comme il l'a réitéré dans le budget de 2016, le gouvernement est résolu à faire en sorte que le Canada exerce à nouveau son leadership dans le monde et à réduire la pauvreté et les inégalités en consacrant à nouveau l'essentiel de son aide internationale aux plus pauvres et aux plus vulnérables et en appuyant les États fragiles. À court terme, le budget de 2016 a annoncé une augmentation de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada de plus de 5 milliards de dollars par année d'ici 2017-2018. Le gouvernement étudie le cadre de financement de l'aide internationale dans le cadre de l'Examen de l'aide internationale. Les modifications apportées aux niveaux d'aide internationale du Canada sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire.

Il est aussi important de s'interroger sur *la façon* dont la contribution canadienne peut être acheminée le mieux possible pour donner des résultats pour les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Canada peut montrer la voie en utilisant des données probantes, en faisant preuve de créativité et en travaillant en collaboration avec un large éventail de partenaires de façon à avoir une incidence plus marquée. L'aide publique au développement et les mécanismes qui commencent à apparaître pour lever des fonds pour le développement (y compris grâce au secteur privé) sont complémentaires. L'APD peut être utilisée pour catalyser la mobilisation de ressources additionnelles provenant d'autres sources. Le Canada intensifiera ses efforts pour rassembler plus de partenaires et pour mettre à profit d'autres ressources techniques et financières afin d'obtenir de meilleurs résultats.

J'aimerais remercier une fois de plus les membres du Comité pour le travail qu'ils ont accompli pour préparer ce rapport et pour les précieuses recommandations formulées au terme de celui-ci. À titre de ministre du Développement international et de la Francophonie, j'entends à poursuivre mon engagement auprès des Canadiens et nos nombreux partenaires au Canada (y compris les parlementaires) et à l'étranger alors que nous nous apprêtons à mettre en place une nouvelle politique. Je serais également heureuse de paraître devant le Comité à une date ultérieure pour fournir plus de détails sur notre nouvelle démarche en matière d'aide internationale.

Je vous prie d'agréer, madame la Députée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée